Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-212901755-20251208-2025_12_08_D80-DE

Commune de PLONEVEZ DU FAOU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025 - 80

L'an deux mil vingt-cinq, le huit décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de **PLONEVEZ DU FAOU**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Marguerite BLEUZEN**, Maire.

Date de convocation : 27 novembre 2025 Convocation affichée le : 27 novembre 2025

Présents : M. BLEUZEN, V. CARO-CHERRE, J. BOULC'H, J.L LANDREIN, F. MORVAN, A. MANAC'H, D. SALAÜN, A. LE MOIGNE, J.M. HOURMANT, G. BERNARD, S. MAO, Y. KERDEVEZ, A. RIOU, L. LE GUILLOU.

Absents excusés : P. AUFFRET, D. KERLOGOT.

Nombre de conseillers en exercice : 16 Nombre de conseillers présents : 14

Procurations : P. AUFFRET (procuration à Valérie CARO-CHERRE), D. KERLOGOT (procuration à Aurélie MANAC'H).

Secrétaire de séance : Valérie CARO-CHERRE.

Objet de la Délibération
Mesures de vidéoprotection.
Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2026.

Mme le Maire expose au conseil municipal,

La sécurité est une compétence régalienne de l'État.
Toutefois la commune de Plonévez du Faou entend poursuivre ses efforts de renforcement en matière de tranquillité publique, afin d'améliorer le cadre de vie de ses habitants en partenariat avec l'État.
Dans ce cadre précis, la commune a engagé un programme ambitieux (près de 50 000 € HT investis) du parc de vidéo protection avec 22 caméras installées pour assurer une meilleure couverture des différents axes du Bourg.

La consultation pour l'attribution des offres du dispositif de vidéoprotection a été lancée.

Les travaux quant à eux seront programmés à partir du premier trimestre de l'année 2026.

Mme le Maire informe l'assemblée que le projet est éligible à l'octroi de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), exercice 2026.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-212901755-20251208-2025_12_08_D80-DE

Le coût global de la fourniture et de l'installation des nouveaux équipements a été estimé à 50 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel peut s'établir comme suit (montant HT) :

FINANCEURS	Dépense subventionnable H.T. du projet	Taux sollicité	Montant sollicité de la subvention
D.E.T.R. (État)	50 000,00 €	37,40 %	18 700,00 €
Pacte 2030 (Conseil Départemental)	50 000,00 €	42,60 %	21 300,00 €
TOTAL des aides publiques	50 000,00 €	80,00 %	40 000,00 €
Montant à la charge du maître d'ouvrage (autofinancement minimum de 20%)	50 000,00 €	20,00 %	10 000,00 €
TOTAL (coût de l'opération H.T.)	50 000,00 €	100,00 %	50 000,00 €

Le Conseil Municipal, entendu les explications de Mme le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

► approuve le projet d'installation de notre dispositif de vidéoprotection ;

- **AUTORISE** Mme le Maire à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2026 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) à hauteur de 18 700 €.

- **DONNE** pouvoir à Mme le Maire afin de signer les pièces à intervenir**.**

Pour extrait conforme,
Mme le Maire,
Marguerite BLEUZEN.